



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de
Montluçon**

Pôle sécurité et animation des
politiques publiques
Affaire suivie par Christine MONTELLE
Tél. : 04 70 02 24 98

Montluçon, le **30 AVR. 2025**

**Commission de suivi de site ADISSEO
Compte-rendu de la réunion du 21 mars 2025**

Le 21 mars 2025, la réunion des membres de la Commission de suivi de site ADISSEO s'est tenue sous la présidence de M. Jean-Marc GIRAUD, sous-préfet de Montluçon.

Etaient présents :

■ *Collège « Administrations de l'Etat »*

DREAL Auvergne Rhône-Alpes : Lionel LABELLE et Julie CROUSEAUD- Unité interdépartementale Cantal Allier Puy-de-Dôme
SIDPC : Jean-Luc VIGNAUD
DDT : Jean-Pierre SCARAMOZZINO, délégué territorial
SDIS : Lieutenants Cédric FEY et Karim TRANCHECOSTE
Education Nationale : Florian GUERARD, référent sécurité départemental – DSDEN 03
Gendarmerie : Commandant Sylvain BELLIER et Commandant Eric RAYNAUD

■ *Collège « Elus des collectivités territoriales ou établissements de coopération intercommunale »*

Mairie de Commentry : Sylvain BOURDIER, maire
Cédric BOILOT, chef du service sécurité et gestion du patrimoine bâti
Mairie de Malicorne : Ghislain DERECH, adjoint au maire
Communauté de Communes Commentry-Montmarault-Néris les Bains : Didier LINDRON

■ *Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »*

Fédération de la Région Auvergne pour la nature et l'Environnement et Fédération Nature Environnement Allier :
Andrée ROUFFET-PINON
Centre Technique Régional de la Consommation : Philippe DUBOISSET
CCI Allier : Thierry BOUTET
Lycée Geneviève Vincent : Jérôme CAMUS, proviseur et M. Kévin ESTEVES, assistant de prévention
Collège Emile Mâle : Sylvie DELECROIX, Principale Adjointe et Frédéric BLANCHET, Secrétaire Général
Laurent DEVILLE, riverain

■ *Collège « Exploitants des installations classées pour laquelle la commission a été créée »*

Sébastien FERARD – directeur de l'établissement
Sébastien FILLIOL – responsable QHSE

■ *Collège « Salariés des installations classées pour laquelle la commission a été créée »*

Maxime PAMPALONI
Jérôme CORNET

Etaient excusés :

■ *Collège « Administrations de l'Etat » : ARS DD03*

■ *Collège « Elus des collectivités territoriales ou établissements de coopération intercommunale »*

M. Claude RIBOULET, président du Conseil départemental et président de la Communauté de communes Commentry-Néris-les-Bains

■ *Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »*

SNCF : Sébastien FAURE – SNCF Réseau – Unité COGC
Christelle NADOT : riveraine

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du règlement intérieur et désignation des membres du bureau
- Bilan de l'exploitant
- Bilan de l'action de l'inspection des ICPE
- Bilan de la mise en œuvre du PPRT
- Information des collectivités sur leurs projets (aménagements, urbanisme, voirie...) pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement
- Questions diverses

I- Approbation du règlement intérieur et désignation des membres du bureau

La composition de la CSS a été renouvelée au terme du mandat de 5 ans dont bénéficiaient les membres, par arrêté préfectoral du 11 juillet 2023. Le règlement intérieur de la CSS est présenté aux membres et approuvé après avoir désigné un représentant de chaque collège constitutif.

La liste des membres du bureau sera annexée au règlement intérieur.

II- Bilan de l'exploitant

↳ Présentation par M. FERARD et M. FILLIOL du bilan de l'exploitant depuis la dernière CSS.

En complément de la présentation jointe au présent compte-rendu, les points suivants ont été évoqués et/ou précisés.

↳ L'activité industrielle

Concernant le groupe ADISSEO :

Le marché de la nutrition animale (animaux d'élevage) reste en croissance au niveau mondial. Celle-ci ralentit néanmoins (+ 5-6 % historiquement contre 3 à 4 % aujourd'hui), notamment en raison des changements des régimes alimentaires (avec moins de viande) dans les pays développés.

L'année 2023 a été une année délicate pour le groupe ADISSEO en raison de la grippe aviaire qui a provoqué la chute de la consommation de viande, de l'augmentation des prix de l'énergie (conséquence de la guerre en Ukraine).

A contrario, l'année 2024 a été meilleure puisque les coûts de l'énergie ont baissé et la consommation a repris.

Pour lutter contre la concurrence chinoise, les sites européens d'Adisséo cherchent à baisser leur prix de revient. Un plan commun de performance industrielle a été mis en place au sein des sites industriels européens d'Adisséo pour harmoniser les pratiques et favoriser les échanges.

Concernant le site ADISSEO Commentry :

En 2024, la direction a décidé d'arrêter définitivement l'activité de l'atelier de méthionine poudre entraînant le départ volontaire de 37 salariés. Ces salariés ont été accompagnés dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) mis en place par l'entreprise.

Pour 2025, le site de Commentry voit sa stratégie réaffirmée en tant que « site de spécialités chimiques d'Adisséo pour les vitamines et les produits de spécialités » en s'appuyant sur son savoir-faire dans la gestion des produits dangereux.

L'activité Vitamine A représente 250 emplois des 300 emplois directs restants sur le site.

Adisséo a lancé un programme sur Commentry, de réduction du prix de revient de la Vitamine A pour être au niveau de ses concurrents asiatiques. Pour mener ce programme d'amélioration et maintenir l'atelier à l'équilibre financier dans les conditions de marché les plus difficiles, Adisséo accompagne cet objectif d'une enveloppe de dépenses conséquente. A ce titre, la formulation de Vitamine E a été reprise en octobre 2025.

Un programme de revitalisation du site est soutenu par les services de l'État et initié en 2024. A ce jour, 3 ou 4 sociétés ont pris contact avec la direction d'Adisséo Commentry pour tester l'utilisation des terrains disponibles dans la zone. Entre septembre 2024 et janvier 2025, l'entreprise a eu 9 contacts dont 2 très avancés. Des Start-Up développant de nouveaux procédés pourraient être intéressées par ces parcelles.

Adisseo profite de ce programme pour démolir d'anciens bâtiments (DOMS, bâtiment administratif...) pour continuer de libérer des terrains industriels.

↳ La sécurité

▪ Accidentologie

Aucun accident n'a été enregistré en 2024.

L'exploitant a par ailleurs noté une diminution de 40 % des soins d'infirmerie prodigués aux salariés d'Adisséo ou aux salariés des entreprises extérieures par rapport à 2023.

▪ Gestion de l'urgence

L'exploitant finalise avec les services du SDIS le plan ETARE qui est un moyen de prévention renforcé, crée pour permettre d'anticiper et d'améliorer l'intervention des services de secours sur les sites sensibles ou à risque.

La mise à jour du plan d'organisation interne (POI) est également en cours de finalisation avec la rédaction de nouvelles fiches réflexes. Un travail est également mené sur des fiches opérationnelles pour les équipes d'intervention sur site.

Le service médical autonome de l'entreprise a été arrêté suite au départ du médecin qui n'a pas pu être remplacé, et transféré au SSTI 03. Le suivi médical des salariés est maintenu ainsi que le suivi renforcé (potentielles expositions chimiques) de certains salariés et prestataires.

Le suivi post-exposition des salariés retraités de l'entreprise sera également assuré.

↳ Bilan environnemental

▪ Plaintes

Une seule plainte a été enregistrée en 2024 à la suite d'un déversement de boues sur la RD37 à la sortie de Chamblet (dû à un défaut du système hydraulique assurant l'étanchéité de la remorque). Le nécessaire a été fait par l'exploitant pour retirer ces boues qui n'ont eu aucun impact sur l'environnement.

▪ Suivi des ressources

La consommation d'eau, de gaz et d'électricité est en forte baisse depuis 2022 en lien avec l'arrêt de l'atelier méthionine.

▪ Gestion des déchets

Le tonnage des déchets traités a baissé de manière très significative en grande partie dû à l'arrêt de l'atelier méthionine tout comme la quantité de déchets dangereux traités. Le taux de valorisation sur le traitement des déchets du site reste très élevé.

▪ Suivi de l'impact des rejets dans l'environnement

Suite aux différentes analyses réalisées, aucun dépassement de seuils de retombées significatives n'a été relevé concernant les rejets aqueux et gazeux dans l'environnement.

III- Bilan d'actions de l'inspection des ICPE

↳ Présentation par Mme Julie CROUSEAUD (document joint) des actions de l'inspection depuis la dernière CSS. Neuf visites d'inspection ont été réalisées.

En complément de la présentation jointe au présent compte-rendu, les points suivants ont été évoqués et/ou précisés.

▪ Rejets dans l'air

En 2024, une non-conformité récurrente sur le paramètre acide chlorhydrique a été relevée. Un plan d'actions a été mené mais sans effet stable sur les émissions. Une modification du système de traitement est prévue en septembre 2025.

Le système de traitement des composés organiques volatils et des émissions odorantes de la station d'épuration n'est pas encore opérationnel mais une amélioration générale de ces sujets, par la mise en place de la nouvelle station d'épuration, est constatée. Ces rejets doivent être traités en fin d'année 2025 par l'emploi de charbons actifs.

L'installation de l'incinérateur de déchets dangereux du site doit être équipée, début 2026, d'un système de mesure en semi-continu des émissions de dioxines/furanes.
Il doit faire l'objet d'une mesure sur les émissions de PFAS dans l'air en septembre 2025.

De façon générale, les émissions du site sont en diminution depuis 2022 suite à l'arrêt de l'atelier Méthionine (les émissions en COV ont baissé de 70 % entre 2021 et 2024).
La surveillance des retombées atmosphériques mise en œuvre depuis fin 2022 ne montre pas d'impact significatif du site sur son environnement.

▪ Eau

Le prélèvement d'eau a été plus faible qu'en 2021 en raison notamment de l'arrêt de l'activité méthionine.

Le site est pilote au niveau du groupe pour une étude sur les actions pérennes en vue de la réduction de consommation d'eau.

▪ Rejets aqueux

Les performances épuratoires de la station permettent d'obtenir une conformité globale des rejets.

Dans le cadre de l'étude sur l'écotoxicité des rejets, imposée par directive européenne, plusieurs mesures réalisées pendant deux ans ont montré une stabilité des rejets et des effluents peu toxiques. Un allègement de la surveillance a été accordé conformément aux critères nationaux.

Une campagne de trois mesures sur les PFAS dans les rejets aqueux a été menée en 2023. Les résultats sont majoritairement inférieurs à la limite de quantification.

La mise en service de la nouvelle station de traitement fin 2021 a nécessité la remise en état des anciennes lagunes. Les boues ont été enlevées de ces lagunes pour être déposées dans une alvéole de stockage. Pendant ces travaux, des campagnes de mesures d'odeurs pouvant être générées par ces boues ont été effectuées.

Ces anciennes lagunes pourraient permettre de stocker de l'eau en prévision de la saison sèche en vue de sa réutilisation.

▪ Risques accidentels-Lubrizol

Depuis l'accident Lubrizol les sites SEVESO seuil haut ont l'obligation de mettre en place une convention avec un organisme chargé d'effectuer des prélèvements en cas d'accident. ADISSEO a signé une convention avec ATMO pour répondre à cette obligation.

▪ Incidents

Pas d'incident notable depuis 2022.

▪ Etude de danger

L'étude de danger instruite par la DREAL a révélé la nécessité de mettre en place des dispositifs de protection complémentaires contre le risque d'explosion dans les stockages de liquides inflammables. Des réponses concrètes sont attendues de la part d'ADISSEO.

M. FERARD précise que la réglementation impose un type d'équipement mais que l'entreprise protège actuellement ses salariés avec des systèmes de protections d'une autre technologie tout aussi efficaces. Si cela n'était pas reconnu, ADISSEO prendra les mesures qui s'imposent.

Fin 2025, l'exploitant devra fournir une mise à jour de l'étude de danger correspondant à la vie du site actuel prenant en compte l'arrêt de l'atelier méthionine. Il s'agit d'un document phare sur la gestion des risques à la fois pour l'exploitant et l'administration.

▪ Cessation partielle d'activité méthionine

Suite à l'arrêt définitif de l'atelier méthionine en 2024, l'exploitant doit fournir à la DREAL des documents officiels actant cette cessation d'activité avec une vérification de l'état des sols et des eaux souterraines sous les bâtiments qui ont accueilli cette activité afin de s'assurer du démantèlement des installations en toute sécurité et de la gestion des éventuelles pollutions associées.

▪ Fluides de refroidissement

L'inspection attire l'attention de l'exploitant sur le problème de la fiabilité des dispositifs de groupes froids utilisés sur site (fuites recensées les précédentes années, indisponibilité partielle en 2024 avec nécessité de location de nouveaux groupes froids). De plus, les fluides utilisés deviendront interdits à terme. Un représentant du personnel indique également la perte de compétence sur ce sujet suite à l'externalisation du suivi de ces installations. La DREAL indique que ces sujets pourront faire l'objet d'une prochaine visite d'inspection.

IV- Bilan de la mise en œuvre du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques)

M. Lionel LABELLE expose le bilan de la mise en œuvre du PPRT Adisseo approuvé en 2014 et révisé en 2016.

Pour rappel, le PPRT est un document réglementaire de prévention des risques, institué par la loi « risques » du 30 juillet 2003 et rendu obligatoire pour l'ensemble des sites Seveso seuil haut. Il a pour objectif de maîtriser l'urbanisation aux abords des installations industrielles et la résorption des situations de dangers particulièrement importants pour la sécurité des riverains en mettant en œuvre des mesures de protection du bâti, des mesures foncières (expropriation, délaissement...), ainsi que des mesures d'urbanisme visant à prévenir l'exposition de populations nouvelles aux aléas accidentels.

A Comentry, le PPRT Adisseo a mis en place, sur ces trois dernières années, des mesures de renforcement d'un certain nombre d'habitations par rapport aux risques auxquels celles-ci pouvaient être exposées. Une dizaine d'habitations ont été concernées par ce dispositif et ont fait l'objet de propositions de diagnostics suivies de propositions de mise en œuvre de travaux (renforcement de vitrage, d'étanchéité des menuiseries, de VMC) cofinancés par l'État, l'exploitant et les collectivités (communauté de communes, conseil départemental et conseil régional)

Les travaux réalisés représentent un montant total de 72 000 € (incluant un crédit d'impôt de 40%) avec un zéro reste à charge pour les propriétaires, ce qui a été confirmé par M. Deville, riverain.

V- Information des collectivités sur leurs projets (aménagement, urbanisme, voirie...) pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement

- La rue Marcel Lingot a été cédée à Adisseo jusqu'au panneau « stop » sur délibération du conseil municipal. Le transfert devrait avoir lieu prochainement.

VI- Questions diverses

Le Lycée Geneviève Vincent réalise un exercice PPMS une fois par an et devrait organiser prochainement un exercice sur le risque chimique. Adisseo propose son aide pour cet exercice.

Le Sous-Préfet de Montluçon
Président de la Commission de suivi de site



Jean-Marc GIRAUD